

N° 5995⁷**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant

1. modification de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique,
2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat,
3. modification de la loi du 9 juillet 2007 portant
 1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange
 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat,
4. abrogation de la loi du 10 août 1991 portant
 - 1) création de la fonction d'instituteur d'économie familiale;
 - 2) modification de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire;
 - 3) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des fonctionnaires de l'Etat;
 - 4) modification de la loi du 6 septembre 1983 portant
 - a) réforme de la formation des instituteurs;
 - b) création d'un Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques;
 - c) modification de l'organisation de l'éducation pré-scolaire et de l'enseignement primaire

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(4.5.2010)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 26 avril 2010 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant

1. modification de la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique,
2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat,

- 3. modification de la loi du 9 juillet 2007 portant**
 - 1. création d'un lycée à Luxembourg-Dommeldange**
 - 2. modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat,**
- 4. abrogation de la loi du 10 août 1991 portant**
 - 1) création de la fonction d'instituteur d'économie familiale;**
 - 2) modification de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire;**
 - 3) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des fonctionnaires de l'Etat;**
 - 4) modification de la loi du 6 septembre 1983 portant**
 - a) réforme de la formation des instituteurs;**
 - b) création d'un Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques;**
 - c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 22 avril 2010 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 6 octobre 2009 et 9 mars 2010;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 mai 2010.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges SCHROEDER